

NEGOCIATIONS SUR LES FRONTIERES MARITIMES ET
LES PECHERIES ENTRE LE CANADA ET LES ETATS-UNIS

Les discussions avec les Etats-Unis et la France sur la question des frontières maritimes qui restent à délimiter se sont poursuivies au cours de 1979.

En mars 1979, le Canada et les Etats-Unis ont signé quatre accords:

- (1) un accord permanent sur les pêcheries de la côte est;
- (2) un accord sur le règlement obligatoire du différend sur la frontière maritime dans le golfe du Maine par une tierce partie, soit la Cour internationale de justice, soit, à son défaut un tribunal spécial d'arbitrage;
- (3) deux accords sur les pêcheries de la côte ouest portant sur la pêche au flétan et au poisson de fond.

La négociation d'accords permanents pour la côte ouest et la mer de Beaufort est en suspens en attendant la ratification des accords ci-haut mentionnés.

En septembre 1978, le gouvernement canadien a révisé ses prétentions relativement à l'établissement de la frontière dans le golfe du Maine à la lumière de la décision rendue en 1977 dans l'affaire du plateau continental entre la France et la Grande-Bretagne.

Les négociations avec la France sur la frontière maritime autour de St-Pierre et Miquelon ont repris en 1978. Aucun nouvel accord n'a été conclu sauf sur des mesures intérimaires pour 1979 quant aux pêcheries.